



APTAR

CYCLE SOPHOCLE

**EN PRÉLUDE À L'ÉDITION
DE L'INTÉGRALE SOPHOCLE CHEZ GARNIER-FLAMMARION
PAR DANIEL LOAYZA**



Juliette Binoche dans la mise en scène d'Ivo Van Hove

ANTIGONE

Samedi 26 février de 10h à 12h

par zoom

Académie populaire du théâtre et des arts du récit . RNA W751252848 . SIREN 901170209

CERCLES DE LECTURE – CYCLE SOPHOCLE

Antigone

Site dédié : <https://www.theatre-a-la-maison.com>

PERSONNAGES

Antigone

Ismène, *filles d'Œdipe.*

Créon, *leur oncle, roi de Thèbes.*

Hémon, *fils de Créon, fiancé à Antigone.*

Eurydice, *femme de Créon.*

Le devin Tirésias.

Un garde.

Un messager.

Serviteur du palais (second messenger).

Chœur de vieillards thébains.

La scène est à Thèbes, devant le palais du roi.

STRUCTURE DE LA PIÈCE

(les passages dont des extraits sont proposés à la lecture sont soulignés)

1. <u>Prologue</u> :	<u>Antigone - Ismène</u>	v. 1-99
Entrée du chœur (<i>parodos</i>) : v. 100-154		
<u>Premier épisode</u> :	Créon – le Chœur + Le garde	v. 155-331.
Intermède choral (premier <i>stasimon</i>) : v. 332-375		
<u>Deuxième épisode</u> :	Le garde - Antigone Antigone - Créon + Ismène	v. 376-581 :
Intermède choral (deuxième <i>stasimon</i>) : v. 582-625		
Troisième épisode :	Hémon-Créon Créon-le Chœur	v. 626-780.
Intermède choral (troisième <i>stasimon</i>) : v. 781-800		
Quatrième épisode :	Dialogue lyrique Antigone – Le Chœur + Créon	v. 801-943
Intermède choral (quatrième <i>stasimon</i>) : v. 944-987		
Cinquième épisode : Tirésias-Créon : v. 988-1114.		
Intermède choral (cinquième <i>stasimon</i>) : v. 1115-1154.		
<i>Exodos</i> : vv. 1398-1510	Le Messager Eurydice	
+ Créon :	v. 1155-1353.	

MACRO-LECTURES

EXTRAITS EN DIALOGUE

Distribution pour séries de sept à dix voix : légende

V1	V7
V2	V8
V3	V9
V4	V10
V5	V11
V6	V12

PREMIER EXTRAIT

Pour dix voix

Prologue

(...)

ANTIGONE

V1 Vois si tu veux prendre ta part de peine et de travail.

ISMENE

V2 Quel risque veux-tu courir ? Où donc se porte ta pensée ?

ANTIGONE

V1 Veux-tu aider ce bras à soulever le corps ?

ISMENE

V2 Ainsi tu penses à l'enterrer en bravant l'interdit public ?

ANTIGONE

V1 C'est mon frère, et le tien, que tu le veuilles ou non.
On ne me surprendra jamais à le trahir.

ISMENE

V2 Âme inflexible ! alors que Créon le défend ?

ANTIGONE

V1 Non, il n'a aucun titre à me séparer des miens.

Académie populaire du théâtre et des arts du récit . RNA W751252848 . SIREN 901170209

CERCLES DE LECTURE – CYCLE SOPHOCLE

Antigone

Site dédié : <https://www.theatre-a-la-maison.com>

ISMENE

V3 Malheur à moi ! songe, ma sœur, à notre père,
à la haine et à l'infamie qui l'entouraient quand il mourut, 50
à notre père qui, découvrant en personne ses propres fautes,
lui-même et de sa main a mutilé ses propres yeux ;

V4 ensuite à la mère, à l'épouse, car elle porta ce double nom,
qui termina sa vie par l'outrage et la pendaison ;

V5 et les troisièmes sont nos deux frères, qui en un seul et même jour
se seront eux-mêmes tués, les malheureux, lorsque leurs bras
ont achevé l'un pour l'autre leur fin commune.

Et à présent nous restons seules : vois donc quelle sera
l'horreur de notre mort, si nous voulons violer la loi
et braver les décrets des maîtres ou leur pouvoir. 60

V6 Non - il faut songer d'abord qu'étant femmes,
nous ne sommes pas nées pour combattre des hommes ;
ensuite qu'étant régies par de plus forts que nous,
il faut nous soumettre à cela, et à plus de souffrance encore.

V7 Quant à moi, je demande donc à ceux d'en bas
de me pardonner, puisqu'on me fait violence,
mais j'obéirai aux autorités - car
lorsqu'une action est vaine, il est fou de s'y engager.

ANTIGONE

V7 Je ne t'y pousserai pas, et même si tu le voulais encore,
je n'aurais aucun plaisir à te voir agir avec moi. 70
Sois telle qu'il te plaît d'être. Moi, je m'en vais
l'enterrer. La mort m'est belle en agissant ainsi.

Lui qui m'aime et que j'aime, je serai couchée avec lui,
saintement criminelle, puisque plus long dure le temps
qu'il me faut plaire à ceux d'en bas qu'à ceux d'ici.
Là-bas je serai couchée pour toujours. Toi, s'il te plaît ainsi,
moque-toi des honneurs que l'on doit aux dieux.

ISMENE

V8 Pour ma part, je ne les déshonore en rien,
mais contre la cité, la violence m'est impossible.

ANTIGONE

V7 Pour ta part, tu peux prendre cette excuse. Et moi, je pars 80
répandre la terre tombale sur mon frère bien-aimé.

ISMENE

V9 Ah, j'ai si peur pour toi, âme implacable !

ANTIGONE

V10 Ne tremble pas pour moi : redresse ton propre sort.

ISMENE

V9 Au moins n'annonce à personne ton acte
à l'avance, couvre-le du secret, et j'en ferai autant.

ANTIGONE

V10 Ah, dénonce-le. Je t'en voudrai bien plus
de ton silence, si tu ne le proclames pas devant tous.

ISMENE

V9 Ton cœur brûle d'un désir qui glace.

ANTIGONE

V10 Mais je sais que je plais à qui je dois plaire avant tout.

ISMENE

V9 Si tu le peux, mais tu désires l'impossible.

ANTIGONE

V10 Alors, quand les forces me manqueront, j'aurai fini.

90

DEUXIÈME EXTRAIT

Pour 3 voix, puis 4 voix

(...)

V1 LE CORYPHÉE

Un tel acte, seigneur, depuis un long moment déjà,
je prends conseil en mon esprit s'il pourrait provenir des dieux.

CRÉON

V2 Arrête, avant que tes paroles m'emplissent de colère, 280
de crainte qu'on te dise aussi fou que tu es vieux.
Car tu soutiens l'intolérable, quand tu prétends que certains dieux
pourvoient au soin de ce cadavre.
Serait-ce pour honorer par-dessus tous leur bienfaiteur
qu'ils l'ont enfoui, lui qui venait pour incendier
leurs temples à colonnades et leurs trésors,
brûler la terre et disperser les lois ?
Ou bien vois-tu les dieux honorer les criminels ?
Impossible. Mais il est dans cette ville et depuis longtemps

des hommes grondant contre moi et supportant mal ce décret,
secouant secrètement la tête, au lieu de se montrer justes
et de se courber sous le joug en se contentant de mon règne.
C'est par ces gens, j'en suis certain, que ces gardes vendus
furent poussés à commettre cet acte.
(...)

290

LE GARDE

V3 Puis-je dire quelque chose, ou dois-je m'en retourner sans plus ?

CRÉON

V2 Ne sais-tu pas que ta voix m'importune déjà ?

LE GARDE

V3 Est-ce qu'elle te mord les oreilles, ou la pensée ?

CRÉON

V2 Pourquoi veux-tu situer le siège de ma douleur ?

LE GARDE

V3 L'auteur du fait blesse ton âme ; moi, tes oreilles.

CRÉON

V2 Ah, il est clair que tu es né avec une langue bien pendue.

320

LE GARDE

V3 Mais en tout cas, je n'ai jamais commis cet acte.

CRÉON

V2 Mais si. Tu as trahi ton âme pour un peu d'or.

LE GARDE

V3 Hélas !

Quand l'apparence est trompeuse, redoutable est le juge qui se fonde sur elle.

CRÉON

V2 Fais de l'esprit avec ton apparence - mais montrez-moi
les auteurs de cet acte, ou il vous faudra dire
que d'un profit honteux naissent bien des tourments.

Il sort.

(...)

LE CHŒUR

Strophe 1

V4 Tant de choses sont redoutables
et rien n'est plus redoutable que l'homme.
C'est lui, lancé sur la mer grise
traversée dans les vents d'hiver,
qui la franchit, frayant au creux des vagues
sa route environnée d'abîme ;
sous lui la Terre, entre les dieux si vénérable,
impérissable, infatigable,
s'use avec le retour du soc et des années
et se retourne sous les pas de ses cavales.

340

Antistrophe 1

V5 Et des oiseaux, ces cœurs légers,
il capture les tribus au filet,
ainsi que les nations des fauves
et les peuples profonds des mers
dans les replis des liens qu'il entrelace,
l'homme dont l'esprit circonvient -
sa ressource a vaincu le féroce habitant
des hauteurs et des lieux sauvages,
au cheval à crinière hirsute il met le joug
autant qu'à l'endurant taureau de la montagne.

350

Strophe 2

V6 Et la parole, et le vent vif de la pensée,
et les passions qui régissent les cités,
il a tout appris seul, tout comme à fuir
les nuits sans toit dans les rudes gelées
ainsi que les rudes traits de la pluie ;
oui, toujours il passe - jamais d'impasse à son progrès
vers ce qui vient ; et ce n'est que devant la mort
qu'il ne trouvera plus à fuir,
mais l'art de fuir plus d'un mal sans ressource,
sa pensée l'a compris.

360

Antistrophe 2

V7 Subtile et passant tout espoir est sa ressource
artificieuse entre ses mains tandis qu'il marche
tantôt vers le mal, tantôt vers le bien :
s'il observe les lois de son pays,
la justice jurée devant les dieux,
sa cité s'élève - nulle cité pour l'audacieux
contaminé par la fréquentation du crime.
Qu'il n'ait point part à mon foyer
ni jamais ne partage mes pensées,
quiconque agit ainsi.

370

TROISIEME EXTRAIT

Pour 6 voix

LE CORYPHÉE

V1 Ce prodige, quel dieu l'envoie, qui fait vaciller ma pensée -
comment, moi qui le sais, puis-je nier
qu'elle n'est pas, cette jeune femme, Antigone ?
Ô triste fille
d'un triste père, Œdipe, 380
qu'y a-t-il donc ? Ce n'est pas toi, pour être ainsi conduite,
qui as enfreint les lois royales,
ce n'est pas toi qu'on a surprise à commettre cette folie ?

Antigone et le garde sont en scène.

Deuxième épisode

LE GARDE

V2 L'auteur de cet acte, c'est elle.
Nous l'avons prise en train de l'ensevelir. Mais où est Créon ?

LE CORYPHÉE

V1 Le voici qui ressort du palais pour faire face à notre besoin.

CRÉON

V3 Qu'y a-t-il donc ? A quel hasard mon retour répond-il ?

LE GARDE

V2 Un mortel, seigneur, ne doit jamais jurer de rien,
car après coup, la réflexion trompe son premier avis.
Moi-même, j'avais fait vœu de ne pas revenir ici avant longtemps, 390
après avoir essuyé l'orage de tes menaces.
Mais comme la joie qui surprend et surpasse toute espérance
est si vaste que nul plaisir ne lui ressemble,
me revoici, bien que j'aie juré le contraire,
pour amener cette jeune femme que l'on a prise en train d'orner
la sépulture. Et cette fois, pas de tirage au sort -
cette aubaine m'appartient, à moi et à nul autre.
A présent, seigneur, charge-toi d'elle et juge-la toi-même
en l'interrogeant à ta guise ; de mon côté, ce n'est que justice
si je repars libre et déchargé de malheur. 400

CRÉON

V3 Celle que tu amènes ici, où l'as-tu prise, et comment ?

LE GARDE

Académie populaire du théâtre et des arts du récit . RNA W751252848 . SIREN 901170209
CERCLES DE LECTURE – CYCLE SOPHOCLE

Antigone

Site dédié : <https://www.theatre-a-la-maison.com>

V2 C'est elle qui enterrait l'homme. Tu sais tout.

(...)

CRÉON

V3 Toi - oui, toi qui baisses la tête vers le sol,
veux-tu avouer ou nier avoir fait cela ?

ANTIGONE

V4 J'avoue l'avoir fait. Je ne le nie pas.

CRÉON

V3 Toi, tu peux t'en aller où il te plaît,
libéré désormais d'une lourde charge.
Et toi, réponds-moi, non pas longuement, mais en un mot,
savais-tu que cette défense était proclamée ?

ANTIGONE

V4 Oui. Comment l'ignorer ? Elle était manifeste.

CRÉON

V3 Et tu as tout de même osé transgresser cette loi ?

ANTIGONE

V4 **Ce n'est pas Zeus qui l'avait proclamée pour moi, 450**
ni la Justice habitant chez les dieux d'en bas
qui établit de telles lois parmi les hommes ;
et je ne croyais pas tes proclamations assez fortes
pour que les lois des dieux, non écrites et toujours sûres,
puissent être surpassées par un simple mortel.

Car ce n'est pas d'aujourd'hui, ni d'hier, mais de tout temps
qu'elles vivent, et nul ne sait quand elles sont apparues.

Moi devant elles, je n'allais pas redouter la pensée d'un homme
s'il me fallait subir ensuite la justice des dieux pour les avoir violées.

Je savais qu'il me faudrait mourir - comment l'éviter ? -, 460
même sans ta proclamation. Mais que je meure
avant mon temps, j'affirme que cela m'est un profit.

Quand on vit comme moi parmi de si nombreux malheurs,
comment ne pas trouver son profit dans la mort ?

Aussi bien une telle fin n'a rien

pour me faire souffrir. Si j'avais supporté de laisser
sans sépulture le corps né de ma mère,

quelle souffrance alors pour moi ! Mais ceci, je n'en souffre pas.

Et toi, si tu juges à présent que mon acte est celui d'une folle,
c'est peut-être qu'un fou condamne ma folie. 470

LE CORYPHÉE

V1 Comme on voit bien quelle est sa race, rude fille d'un rude père,
elle qui ne sait pas céder face au malheur !

CRÉON

V3 Sache pourtant que ces pensées inflexibles dans leur orgueil
font les plus lourdes chutes. C'est le fer le plus robuste,
pour peu qu'il soit recuit et bien durci au feu,
que tu verras le plus souvent se rompre en mille éclats. (...)

ANTIGONE

V4 Que veux-tu de plus que ma mort ?

CRÉON

V3 Moi, rien. Avec elle, j'ai tout.

ANTIGONE

V4 Alors qu'est-ce que tu attends ? puisque dans tes paroles
rien ne me plaît – et que jamais rien ne me plaise !

500

tout comme les miennes sont faites pour te déplaire.
V5 Pourtant où pouvais-je trouver une gloire plus éclatante
qu'en mettant mon propre frère au tombeau ?

V6 Un tel geste, tous ces hommes diraient qu'il leur plaît,
si la crainte ne leur verrouillait pas la langue.
Mais la royauté, parmi tant de bonheurs dont elle jouit,
a le pouvoir de faire et dire ce qu'elle veut.

CRÉON

V3 Parmi tous ces fils de Cadmos, tu es la seule à voir cela.

ANTIGONE

V5 Ils le voient comme moi, mais devant toi ferment la bouche.

CRÉON

V3 Tu n'as pas honte que ta pensée se tienne à l'écart de la leur ?

510

ANTIGONE

V5 Il n'y a pas de honte à être pieuse envers son frère.
(...)

CRÉON

V3 Mais le noble ne veut pas de part égale avec le vil.

520

ANTIGONE

V6 Qui sait si cette règle est sainte chez les morts ?

CRÉON

V3 L'ennemi, même mort, n'est jamais un ami.

ANTIGONE

V6 Je suis née pour partager l'amour et non la haine.

CRÉON

V3 Alors va chez les morts, et s'il te faut aimer, aime-les, eux – moi vivant, une femme ne sera pas le maître.

QUATRIÈME EXTRAIT

Pour 4 voix

LE CORYPHÉE

V1 Ismène se tient devant la porte,
versant les larmes d'amour d'une sœur ;
et sur son front passe un nuage
assombrissant son visage couleur de sang,
mouillant de pleurs sa belle joue.

530

Ismène est en scène.

CRÉON

V2 Et toi, pareille à une vipère tapie dans ma maison,
buvant secrètement mon sang, qui nourrissait à mon insu
deux ruines prêtes à renverser mon trône -
allons, dis-moi, veux-tu avouer avoir aussi pris part
à cette sépulture, ou faire serment que tu ne savais rien ?

ISMÈNE

V3 Oui, je l'ai fait, du moins si elle me l'accorde -
je m'associe à cette charge et je l'assume.

ANTIGONE

V4 Non, la justice ne te le permettra pas, car
tu n'as pas voulu agir, et moi, je t'en ai refusé ta part.

ISMÈNE

V3 Mais quand tu es dans le malheur, je n'ai pas honte
de traverser à tes côtés les flots de l'infortune.

540

ANTIGONE

V4 A qui appartient l'acte, Hadès et ceux d'en bas le savent ;
mais moi, je n'aime pas quelqu'un qui n'aime qu'en paroles.

ISMÈNE

V3 Ma sœur, je t'en prie, ne me prive pas de l'honneur
de mourir avec toi et d'avoir purifié le mort.

ANTIGONE

V4 Non, ne partage pas ma mort, et ce que tu n'as pas touché,
ne le revendique pas pour tien. Ma propre mort me suffira.

ISMÈNE

V3 Et quelle vie pourrais-je aimer si je reste sans toi ?

MICRO-LECTURES DANS LE TEXTE ORIGINAL

Premier stasimon

LE CHOEUR

Strophe 1

πολλὰ τὰ δεινὰ κούδέν άν-
θρώπου δεινότερον πέλει.
τοῦτο καὶ πολιοῦ πέραν
πόντου χειμερίῳ νότῳ
χωρεῖ, περιβρυχίοισιν
περῶν ὑπ' οἴδμασιν.
θεῶν τε τὰν ὑπερτάταν, **Γᾶν**
ἄφθιτον, ἀκαμάταν, ἀποτρύεται
ἰλλομένων **ἀρότρων** ἔτος εἰς ἔτος
ἵππείῳ γένει πολεύων.

Tant de choses sont redoutables
et rien n'est plus redoutable que l'homme.
C'est lui, lancé sur la mer grise
traversée dans les vents d'hiver,
qui la franchit, frayant au creux des vagues
sa route environnée d'abîme ;
sous lui la Terre, entre les dieux si vénérable,
impérissable, infatigable,
s'use avec le retour du soc et des années
et se retourne sous les pas de ses cavales.

κουφονόων τε φύλον ὀρ-
νίθων ἀμφιβαλὼν ἄγει
καὶ θηρῶν ἀγρίων ἔθνη
πόντου τ' εἰναλίαν φύσιν
σπείραισι δικτυοκλώστοις,
περιφραδῆς ἀνήρ·
κρατεῖ δὲ μηχαναῖς ἀγραύλου
θηρὸς ὄρεσσιβάτα, λασιαύχενά θ'
ἵππον ὀχμάζεται ἀμφὶ λόφον ζυγῶν
οὔρειόν τ' ἀκμηῆτα ταῦρον.

Et des oiseaux, ces cœurs légers,
il capture les tribus au filet,
ainsi que les nations des fauves
et les peuples profonds des mers
dans les replis des liens qu'il entrelace,
l'homme dont l'esprit circonvient -
sa ressource a vaincu le féroce habitant
des hauteurs et des lieux sauvages,
au cheval à crinière hirsute il met le joug
autant qu'à l'endurant taureau de la montagne.

CRÉON

καὶ δῆτ' ἐτόλμας τούσδ' ὑπερβαίνειν νόμους;

kai dêt' etolmas tousd' hyperbainein nomous ?

Et tu as tout de même osé transgresser cette loi ?

ANTIGONE

οὐ γάρ τι μοι Ζεὺς ἦν ὁ κηρύξας τάδε,

ou gar ti moi Zeus ên ho kêruxas tade,

Ce n'est pas Zeus qui l'avait proclamée pour moi,

οὐδ' ἡ ξυνοικος τῶν κάτω θεῶν Δίκη

oud' hê xunoikos tôn katô theôn Dikê

ni la Justice habitant chez les dieux d'en bas

τοιούσδ' ἐν ἀνθρώποισιν ὥρισεν νόμους·

toiousd' en anthrôpoisîn hōrisen nomous ;

qui établit de telles lois parmi les hommes ;

οὐδὲ σθένειν τοσοῦτον ὥμην τὰ σά

oude stheneîn tosouton ômên ta sa

et je ne croyais pas tes proclamations assez fortes

κηρύγμαθ', ὥστ' ἀγραπτα κάσφαλῆ θεῶν

kêrugmath' hôst' agrapta kasphalê theôn

pour que les lois des dieux, non écrites et toujours sûres,

νόμιμα δύνασθαι θνητὸν ὄνθ' ὑπερδραμεῖν.

nomima dunasthai thnêton onth' hyperdramein.

puissent être surpassées par un simple mortel.

οὐ γάρ τι νῦν γε κάχθές, ἀλλ' αἰεὶ ποτε

ou gar ti nun ge kakhtes, all' aei pote

Car ce n'est pas d'aujourd'hui, ni d'hier, mais de tout temps

ζῆ ταῦτα, κοῦδεὶς οἶδεν ἐξ ὄτου φάνη.

Zê tanta, koudeis oiden ex hotou phanê.

qu'elles vivent, et nul ne sait quand elles sont apparues.

§§§

ANTIGONE

οὔτοι συνέχθειν, ἀλλὰ συμφιλεῖν ἔφυν.

Outoi sunekhthein, alla sumphilein ephun.

Je suis née pour partager l'amour et non la haine.

CRÉON

κάτω νυν ἔλθοῦσ', εἰ φιλητέον, φίλει

kató nun elthous', ei philéteon, philei

Alors va chez les morts, et s'il te faut aimer, aime-les,

κείνους· ἐμοῦ δὲ ζῶντος οὐκ ἄρξει γυνή.

keinous : emou de zōntos ouk arxei guné.

eux – moi vivant, une femme ne sera pas le maître.

§§§

Retour à l'ouverture...

Antigone, 1 : l'appel

ὦ κοινὸν αὐτάδελφον Ἴσμήνης κάρα...

Ismène, 13-14 : le calcul rétrospectif

δυοῖν ἀδελφοῖν ἔστερήθημεν δύο,

μιᾶ θανόντων ἡμέρα διπλῆ χερσί...

Ismène, 49-60 : le calcul, suite

οἴμοι. φρόνησον, ὦ κασιγνήτη, πατήρ
ὡς νῶν ἀπεχθῆς δυσκλεῆς τ' ἀπώλετο,
πρὸς αὐτοφώρων ἀμπλακημάτων διπλᾶς
ὄψεις ἀράξας αὐτὸς αὐτουργῶ χερσί.
ἔπειτα μήτηρ καὶ γυνή, διπλοῦν ἔπος,
πλεκταῖσιν ἀρτάναισι λωβᾶται βίον·
 τρίτον δ' ἀδελφῶ δύο μίαν καθ' ἡμέραν
αὐτοκτονοῦντε τῷ ταλαιπώρῳ μόρον
κοινὸν κατειργάσαντ' ἐπαλλήλοιν χεροῖν.
νῦν δ' αὖ μόνα δὴ νῶ λειψιμμένα σκόπει
ὄσω κάκιστ' ὀλούμεθ', εἰ νόμου βία
ψηφον τυράννων ἢ κράτη παρέξιμεν.

Antigone, 74-77 : oxymore (et autre calcul, prospectif)

φίλη μετ' αὐτοῦ κείσομαι, φίλου μέτα,
ὄσια πανουργήσασ'. ἐπεὶ πλείων χρόνος
ὄν δεῖ μ' ἀρέσκειν τοῖς κάτω τῶν ἐνθάδε.
ἐκεῖ γὰρ αἰεὶ κείσομαι· σοὶ δ', εἰ δοκεῖ,
τὰ τῶν θεῶν ἐντιμ' ἀτιμάσασ' ἔχε.

Ismène-Antigone, 88-92 : la chasse à l'impossible

Ἴσμήνη : θερμὴν ἐπὶ ψυχροῖσι καρδίαν ἔχεις.
Ἄντιγόνη : ἀλλ' οἶδ' ἀρέσκουσ' οἷς μάλισθ' ἀδεῖν με χρή.
Ἴσμήνη : εἰ καὶ δυνήσει γ'· ἀλλ' ἀμηχάνων ἐρᾶς.
Ἄντιγόνη : οὐκοῦν, ὅταν δὴ μὴ σθένω, πεπαύσομαι.
Ἴσμήνη : ἀρχὴν δὲ θηρᾶν οὐ πρέπει τάμηχανα.

COMPLÉMENTS

Aristote, *Rhétorique*, I, XIII, 2.

Loi naturelle et loi écrite

II. Je veux parler de la loi particulière et de la loi commune. La loi particulière est celle que chaque collection d'hommes détermine par rapport à ses membres, et ces sortes de lois se divisent en loi non écrite et en loi écrite. La loi commune est celle qui existe conformément à la nature. En effet, il y a un juste et un injuste, communs de par la nature, que tout le monde reconnaît par une espèce de divination, lors même qu'il n'y a aucune communication, ni convention mutuelle. C'est ainsi que l'on voit l'Antigone de Sophocle déclarer qu'il est juste d'ensevelir Polynice, dont l'inhumation a été interdite, alléguant que cette inhumation est juste, comme étant conforme à la nature.

Ce devoir ne date pas d'aujourd'hui ni d'hier, mais il est en vigueur de toute éternité, et personne ne sait d'où il vient.

Pareillement Empédocle, dans les vers suivants, s'explique sur ce point qu'il ne faut pas tuer l'être animé ; car ce meurtre n'est pas juste pour certains et injuste pour certains autres.

« Mais cette loi générale s'étend par tout le vaste éther et aussi par la terre immense. »

CHAPITRE XV : Des preuves indépendantes de l'art.

IV. Il est évident que, si la loi écrite est contraire à notre cause, il faut invoquer la loi commune et les considérations d'équité comme étant plus justes.

VI. Que l'équité est éternelle, qu'elle n'est pas sujette au changement, et la loi commune non plus ; car elle est conforme à la nature ; les lois écrites, au contraire, changent souvent. De là ces paroles dans l'*Antigone* de Sophocle, lorsque celle-ci déclare, pour sa défense, que son action, si elle est contraire à l'édit de Créon, du moins n'est pas contraire à la loi non écrite :

« En effet, cette loi n'est pas d'aujourd'hui, ni d'hier, mais de toute éternité...

« Je ne voulais pas, par crainte de qui que ce soit, la violer devant les dieux. »

Traduction de Ch. Emile Ruelle, Paris, Librairie Garnier Frères, collection "Chefs d'œuvres de la littérature grecque", 1922.

Cicéron, *De Republica*, III

IV. Philus dit alors : Vous me renvoyez là une belle cause : vous voulez que j'entreprenne de plaider pour le vice. (...) Eh bien! dit Philus, je vous obéirai ; je vais me salir, en connaissance de cause. On ne refuse pas de le faire, pour trouver de l'or : ainsi, nous qui cherchons la justice, chose plus précieuse que l'or, nous devons braver toute répugnance. Que ne puis-je du moins, en empruntant les discours d'un autre, emprunter aussi son organe! Mais il faut que ce soit aujourd'hui moi, Philus, qui répète ce que disait Carnéade, un Grec, un homme accoutumé à exprimer tout ce qu'il lui plaisait.

V. Aristote a traité la question de la justice, et en a rempli quatre livres assez étendus. Quant à Chrysippe, je n'en ai rien attendu de grand et d'élevé : il traite cette question à sa manière, en pesant tout au poids des mots, et non à celui des choses ; mais, il était digne des héros de la philosophie de relever par leurs efforts une vertu qui, pour peu qu'elle existe, est surtout bienfaisante et libérale, qui préfère tous les autres à soi, qui vit pour eux, plutôt que pour elle-même ; il était digne de ces grands hommes de la faire asseoir sur un trône immortel, non loin de la sagesse. (...) **En effet, ce droit, sur lequel nous raisonnons, peut bien exister, en tant que droit civil ; mais pour le droit naturel, il n'y en a point. S'il y en avait, le juste et l'injuste seraient les mêmes pour tout le monde, comme le chaud et le froid, comme le doux et l'amer.**

Jus enim de quo quaerimus civile est aliquod, naturale nullum; nam si esset, ut calida et frigida et amara et dulcia, sic essent iusta et iniusta eadem omnibus.

VI. (...) Que d'hommes, tels que les habitants de la Tauride, tels que le roi d'Egypte, Busiris, tels que les Gaulois, les Carthaginois, ont cru qu'il était pieux et agréable aux dieux d'immoler des hommes! Voyez d'ailleurs quelle diversité dans les maximes des peuples : les Crétois et les Étoliens regardent le brigandage comme honorable : les Lacédémoniens disaient familièrement que leur territoire s'étendait à tous les lieux où pouvait toucher le fer de leur lance. Les Athéniens avaient coutume de déclarer par un serment public, qu'à eux seuls appartenaient toutes les terres produisant des olives et du blé. Les Gaulois trouvent honteux de se procurer du blé par le travail. Aussi vont-ils, les armes à la main, couper la moisson sur les champs d'autrui. Et nous, le plus équitable des peuples, afin de hausser la valeur de nos vins et de nos olives, nous ne souffrons pas que les peuples d'au-delà des Alpes fassent des plants de vignes et d'oliviers. En cela, on dit que nous agissons avec prudence ; mais non pas que nous agissons avec justice. Vous voyez donc que la sagesse est autre chose que l'équité. Lycurgue, ce créateur des lois les plus sages et du droit le plus équitable, donnait les champs des riches à cultiver au peuple réduit en servitude.

VII. Si je voulais décrire les divers genres de lois, d'institutions, de mœurs, de coutumes, non seulement dans leur variété, de nation à nation, mais considérés dans une seule ville, dans Rome, je trouverais qu'ils ont changé mille fois. Par exemple, cet interprète des lois que nous avons ici, Manilius, consulté relativement aux legs et aux héritages des femmes, vous répondrait aujourd'hui par un droit tout différent de celui qu'il avait coutume d'exposer dans sa jeunesse, avant la promulgation de la loi

Académie populaire du théâtre et des arts du récit . RNA W751252848 . SIREN 901170209

CERCLES DE LECTURE – CYCLE SOPHOCLE

Antigone

Site dédié : <https://www.theatre-a-la-maison.com>

Voconia, loi qui, rendue dans l'intérêt des hommes, est pleine d'injustice à l'égard des femmes. Pourquoi, en effet, une femme ne pourrait-elle posséder? Pourquoi une vestale peut-elle instituer héritier? une mère ne le peut-elle pas? Pourquoi, en admettant qu'il eût fallu mettre des bornes à la richesse des femmes, la fille de Crassus, si elle était fille unique, pourrait-elle avoir des millions, sans blesser la loi, tandis que la mienne ne pourrait pas recueillir sa part d'un modique héritage?

Genera uero si uelim iuris institutorum morum consuetudinumque describere, non modo in tot gentibus uaria, sed in una urbe, uel in hac ipsa, milliens mutata demonstrarem, ut hic iuris noster interpretis alia nunc Manilius iura dicat esse de mulierum legatis et hereditatibus, alia solitus sit adulescens dicere nondum Voconia lege lata; quae quidem ipsa lex utilitatis uirorum gratia rogata in mulieres plena est iniuriae. Cur enim pecuniam non habeat mulier? Cur uirgini Vestali sit heres, non sit matri suae? Cur autem, si pecuniae modus statuendus fuit feminis, P. Crassi filia posset habere, si unica patri esset, aeris milliens salua lege, mea triciens non posset.

VIII. S'il est d'un homme juste, s'il est d'un homme vertueux d'obéir aux lois, à quelles lois, je le demande, doit-il obéir? Serait-ce à toutes indifféremment? Mais la vertu n'admet pas cette inconstance, une telle variété n'est pas compatible avec la nature et les lois s'appuient sur la sanction de la peine, et non sur l'assentiment de notre justice. **Le droit n'a donc pas de base naturelle ; d'où il suit qu'il n'y a pas d'homme juste par nature.** Dira-t-on que la variété existe dans les lois; mais que les hommes vertueux par nature suivent ce qui est vraiment la justice, et non ce qu'on prend pour elle; que le caractère de l'homme vertueux et juste est de rendre à chacun ce qui lui est dû? Je vous répons alors : Que devons-nous rendre aux animaux? car je ne dis pas de médiocres esprits, mais de grands, de savants hommes, Pythagore et Empédocle, déclarent que toutes les espèces vivantes ont droit à la même justice. Ils s'écrient, que des peines, que des tourments inexpiables sont réservés à ceux qui ont attenté sur un être animé. C'est donc un crime de nuire à un animal.

[3,11] Quaero autem, si iusti hominis et si boni est uiri parere legibus, quibus? an quaecumque erunt? at nec inconstantiam uirtus recipit, nec uarietatem natura patitur, legesque poena, non iustitia nostra comprobantur; **nihil habet igitur naturale ius; ex quo illud efficitur, ne iustos quidem esse natura.** an uero in legibus uarietatem esse dicunt, natura autem uiros bonos eam iustitiam sequi quae sit, non eam quae putetur? Esse enim hoc boni uiri et iusti, tribuere id cuique quod sit quoque dignum. Ecquid ergo primum mutis tribuimus beluis? non enim mediocres uiri sed maximi et docti, Pythagoras et Empedocles, unam omnium animantium condicionem iuris esse denuntiant, clamantque inexpiables poenas impendere iis a quibus uiolatum sit animal. scelus est igitur nocere bestiae, quod scelus qui uelit.

**La lecture hégélienne d'Antigone
retenue dans la tradition philosophique
et commentée par George STEINER dans *Les Antigones***

George Steiner suit la réflexion de Hegel sur la tragédie à travers les trois ouvrages que sont La Phénoménologie de l'esprit, La Philosophie de la religion et pour finir de L'Esthétique. C'est, dit-il, dans La Philosophie de la religion que se trouve « le texte canonique » qui concentre « les lectures devenues célèbres et qui ont lancé un débat qui continue de nos jours ». Steiner en livre l'intégralité.

« Le *fatum* est innotionnel, justice et injustice s'évanouissent dans l'abstraction ; mais dans la tragédie le sort est enfermé dans le cercle de la justice morale ; c'est ce qui s'exprime de la façon la plus sublime dans les tragédies de Sophocle ; on y parle du destin et de la nécessité ; la destinée des individus est représentée comme quelque chose d'incompréhensible ; mais la nécessité il est considérée comme la vraie justice. C'est pourquoi ces tragédies sont les immortelles œuvres de l'esprit (*Geisteswerke*), œuvres de l'intelligence et de la compréhension morales, les modèles éternels de la notion morale. Le destin aveugle ne satisfait pas ; dans ses tragédies la justice est comprise. Une partie : le chœur, est, comme on l'a déjà remarqué, soustrait au destin tragique ; il demeure dans le cours tranquille de l'ordre moral, limité à la vie ordinaire, et il ne soulève pas contre lui la moralité comme une puissance ennemie. Le chœur, le peuple, a aussi un côté particulier ; il est exposé au sort commun des mortels, exposé au malheur, à sa perte, à mourir d'une manière quelconque, etc. Cette issue est le sort commun des mortels et la marche de la justice. Ce cours universel des choses est légitime, le malheur contingent et la mort de l'individu, cela est tout à fait dans l'ordre. Les héros au contraire sont des individus soumis à la nécessité d'une façon particulière, et tragique ; car ils s'élèvent au-dessus des commissions morales, ils veulent réaliser pour eux quelque chose de particulier, ils veulent et agissent d'une manière spéciale, ce vouloir particulier les distingue des autres. Ils ont un intérêt qui dépasse la condition tranquille qui caractérise la direction, le gouvernement de la divinité, ils se tiennent au-dessus du chœur, du cours des choses calme, constant, moral sans désaccord ; ils agissent, mettent de l'ordre et leur action entraîne des modifications ; l'évolution fait naître des divisions et le conflit supérieur vraiment intéressant pour l'esprit consiste en ce que ce sont les puissances morales elles-mêmes qui, divisées, apparaissent en collision. Celle-ci se résout par là que les puissances morales en conflit du fait de leur caractère exclusif renoncent à ce caractère et à leur indépendance et cette renonciation montre que les individus qui ont prétendu réaliser une puissance morale particulière périssent. »

(Hegel, *Leçons sur la philosophie de la religion*, II^e partie, *La Religion indéterminée*, Paris, Vrin, 1972, pp. 126-127).

Commentaire de Steiner : « C'est de ce passage qu'est issue la notion de la tragédie comme conflit entre deux « droits » égaux, deux « vérités » égales et la croyance que

l'*Antigone* de Sophocle illustre à l'évidence la dynamique du conflit et de sa « résolution synthétique » dans la dialectique hégélienne. En outre, l'énoncé sans ambages selon lequel « Créon est pas un tyran », que sa personne et sa conduite incarnent *eine sittliche Macht*, est souvent cité comme preuve que Hegel était devenu étatiste et élaborait la philosophie « prussienne » de l'État-nation.

C'est un texte très condensé (comme il est normal puisqu'il s'agit de la transcription de notes de cours). (...) Et s'il est indéniable que l'attitude philosophique et personnelle de Hegel manifeste une orientation vers la prudence autoritaire, on trouve aussi les tentatives pour articuler une logique de l'équilibre actif, ce que Kierkegaard appellera « le mouvement sur place ». (...)

Si Créon n'était qu'un tyran, où l'était essentiellement, il ne serait pas digne du défi d'Antigone ; il ne serait pas, pour parler en termes heideggeriens, authentiquement « questionnable ». S'il n'incarnait pas un principe éthique, sa défaite n'aurait ni qualité tragique ni sens constructif. Dans la version exemplaire de Sophocle, cette défaite, qui est le pendant exact de celle d'Antigone, est source de progrès. *Après* la mort d'Antigone et de Créon, de nouveaux conflits surgiront de la division de la substance éthique au sein de la *polis*. Mais pour autant qu'ils concernent l'opposition du privé et public, du familial et du civique, les prérogatives des morts et de celles des vivants, ces conflits se joueront à un plus haut niveau de conscience, de contradiction ressentie, que ce qui avait surgi du cadavre de Polynice. En d'autres termes, dans ses leçons sur *La Philosophie de la religion*, Hegel s'efforce de détailler le paradoxe de « l'unité qui divise », centrale pour toute sa logique de la positivité de la négation.

George Steiner, *Les Antigones*, Oxford, 1984, Paris, Gallimard, 1986, p.40-43.

Traduction et micro-lectures grecques : Daniel Loayza.

Dossier conçu et réuni par Françoise Gomez.